

ARRETE N° 9/2025/AT

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire Adjoint de LIVAROT – PAYS D’AUGE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de l'entreprise Charles SERRES qui se trouve à BELLOU 14140 LIVAROT-PAYS D’AUGE.

**CONSIDERANT LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE NOTRE DAME DE COURSON.**

**CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUETS ET TOUS LORS DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.**

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de travaux de réparation d'un regard au 3 Route d'Orbec sur la commune déléguée de Notre Dame de Courson 14140 Livarot Pays d'Auge, l'entreprise Charles SERRES est autorisée à occuper le domaine public le **Judi 23 Janvier 2025 de 08h00 à 12h00.**

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier, des barrières et panneaux seront mis en place par le prestataire pour sécuriser les lieux.

**ARTICLE 3** : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT, le 20 Janvier 2025

Le Maire Adjoint  
Vanessa BONHOMME

